

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 09 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 11

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 4

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Eric Bordereau.

Étaient absent·e·s :

Nans Perrin donne pouvoir à Nadège Rivoire
Marie-Christine Chaprier donne pouvoir à Isabelle Baas
Christophe Martin donne pouvoir à Patricia Dumas
Estelle Trémoulhéac donne pouvoir à Christine Robin

Date de convocation : 2 juillet 2025

Secrétaire de séance : Alexandre Vagnon

OBJET : Choix de l'entreprise pour l'abattage des arbres – parc de l'école

Suite au diagnostic fait par l'ONF sur les arbres du parc de l'école, quelques arbres devraient être abattus, et un travail de taille et d'élagage doit être fait sur les autres.

Nous avons reçu 3 devis :

Entreprise	Total HT	Total TTC
ONF Vegetis	10 865,00 €	13 038,00 €
Juthier père et fils	8 000,00 €	9 600,00 €
Avec option (+4000,00 €)	12 000,00 €	14 400,00 €
Pilat Elagage	8 420,00 €	8 420,00
Avec option (+1 940,00€)	10 360,00 €	10 360,00 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
CHOISIT l'entreprise Pilat Elagage pour un montant de 8 420,00 € TTC
AUTORISE Mme la maire à signer ce devis.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Alexandre Vagnon

